

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 80 de l'ordre du jour

Protection diplomatique**Note verbale datée du 7 avril 2011, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 7 avril 2011 que lui adresse le Ministère des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite et lui serait reconnaissante de bien vouloir le faire distribuer à tous les États Membres de l'Organisation (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 7 avril 2011 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

Le Ministère des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies (Cabinet du Secrétaire général) à New York.

Le Ministère souhaite informer le Secrétaire général que, ces derniers temps, les missions du Royaume d'Arabie saoudite en République islamique d'Iran ont été soumises à de graves atteintes de manière répétée : des groupes organisés ont manifesté devant l'ambassade d'Arabie saoudite à Téhéran et son consulat général à Meched et lancé des pierres, malgré la présence sur place et dans les rues avoisinantes d'agents de sécurité iraniens, qui ne sont pas intervenus.

Le Gouvernement saoudien condamne vivement ces atteintes et ces débordements auxquels ses missions diplomatiques ont été exposées en République islamique d'Iran et tient le gouvernement de ce pays totalement responsable en matière de protection des missions et de tous les représentants diplomatiques saoudiens se trouvant en territoire iranien, en vertu du droit international et des traités internationaux en vigueur.

Il demande au Gouvernement iranien de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent en matière de protection et de sécurité de ses missions diplomatiques et consulaires et de tous ses représentants se trouvant en territoire iranien, ainsi que des intérêts économiques du Royaume d'Arabie saoudite, conformément au droit international, à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le Ministère saoudien des affaires étrangères souhaite informer le Secrétaire général de ces incidents et le prie de prendre les mesures qu'il juge opportunes pour que ces atteintes et actes contraires aux instruments internationaux ne se reproduisent plus.